



**PREFET DE LA REUNION
PREFET, ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES**

Arrêté conjoint n° 2015-32 du 24 avril 2015

portant nomination de membres du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses

Le préfet de La Réunion,

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-3 et R.334-27 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2012-89 du 17 août 2012 modifié portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte du 23 septembre 2014 ;

ARRESENT :

Article 1^{er} : Monsieur Régis MASSEAU, président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte, est nommé membre du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, en remplacement de Monsieur Maoulida SOULA.

Article 2 : Madame Patricia RICARD, membre du Conseil consultatif des TAAF, est nommée, en tant que personnalité qualifiée, membre du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, en remplacement de Monsieur Christian COINTAT.

Article 3 : Le préfet de la Réunion, le préfet administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises et le président de l'Agence des aires marines protégées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Réunion et au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le Préfet de La Réunion

Le Préfet, administrateur supérieur, des Terres
australes et antarctiques françaises